

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 23 avril 2019, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-19-003
 - Dans le cadre de la construction d'une remise pour l'immeuble résidentiel situé au 291, rue de la Terrasse, d'autoriser :
 - la construction d'une remise de 3,66 m x 4,88 m majoritairement en cour avant secondaire d'un terrain d'angle alors que la réglementation exige que la remise soit en cour arrière ou latérale;
 - une marge de recul avant de 3,30 m au lieu du minimum de 6 m prescrit par la réglementation.
2. Demande de dérogation numéro DM-19-004
 - Pour l'immeuble résidentiel situé au 321, avenue Côté, de rendre conforme :
 - la marge de recul latérale de 1,60 m du bâtiment principal au lieu du 2 m minimal exigé;
 - la marge de recul latérale de 0,30 m de la remise au lieu du minimum de 0,60 m prescrit.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 27 mars 2019.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat